

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 689 Bail Civil avec l'association « Théâtre de la Marionnette à Paris » pour l'occupation du Mouffetard, Théâtre des arts de la marionnette (5e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un bail civil avec l'association « Théâtre de la Marionnette à Paris » pour l'occupation du Théâtre Mouffetard ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris un bail civil d'une durée de 5 ans relatif à l'occupation des locaux situés 73 rue Mouffetard Paris 5^{ème}, dont le texte est joint en annexe à la délibération.

Article 2 : Le loyer versé à la Ville de Paris par l'association du Théâtre de la Marionnette à Paris, en contrepartie de la location, est fixé à un montant de 1 200 euros et sera perçu à terme échu une fois par an. L'aide en nature qui en résulte s'élève à 38 800 euros, la valeur locative étant estimée à 40 000 euros par an.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021 et des années suivantes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO